

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 14 décembre 2020

N° 2020-39

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	12	
Votants :	13	
Nombre de voix :	17	
Date de la convocation :	08 décembre 2020	

Présents : Mmes MAGNANI Véronique et PALMIE Agnès, MM. BESSEDE Daniel, DEPRINCE Jean-Luc, FLOURENS Jean-Pierre, HEBRARD Gérard, JAZEDE Gérald, LAMOLINAIRIE Michel, MERIEL Guy, REGAMBERT Michel, VERIL Claude et WEILL Michel (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : Mme BOURDONCLE Catherine, M. JEANJEAN Claude.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental)
Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme QUINTARD (Vice-Présidente de la CdC du Quercy Caussadais)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical des décisions avec annexes suivantes prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Comité Syndical :

Décision n°2020.10-1 : Prélèvements et analyses d'eau site Roumieu à Réalville par la Société Lab'eau en 16 points pour un montant de 4 853,04 € HT – 5 823,65 € TTC.

Décision n°2020.10-2 : Achat d'une bâche pour protection des plaquettes de bois en attente de livraison à l'EHPAD de Lauzerte à l'entreprise IDEAL BACHES pour un montant de 250 € HT – 300 € TTC.

Décision n°2020.10-3 : Avenant n°1 au marché n°1902 avec la société TRIADIS – Prestation de collecte, transport et traitement de Déchets Diffus Spécifiques des Déchèteries pour un montant maximum de 8 598,50 € HT, le nouveau montant maximal annuel du marché passe à 65 878,06 € HT – 72 465,87 € TTC.

Décision n°2020.10-4 : Prestation de collecte, transport et traitement de Déchets Diffus Spécifiques des déchèteries pour les mois de novembre et décembre 2020 avec la Société TRIADIS pour un montant total minimum de 4 501,28 € HT – 4 951,41 € TTC et un montant total maximum de 14 888,49 € HT – 16 376,98 € TTC.

Décision n°2020.10-5 : Achat d'un ordinateur portable pour l'exercice du télétravail en raison des mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 à l'entreprise SARL SMI pour un montant de 1 010,92 € HT – 1 213,10 € TTC.

Décision n°2020.10-6 : Achat d'une pince de tri pour la pelle mécanique d'Auivillar à l'entreprise ATP GRABARSKI pour un montant de 9 900 € HT – 11 880 € TTC.

Décision n°2020.12-7 : Installation de nouveaux automates - Unité de traitement des matières de vidange. Achat à l'entreprise Cprom pour un montant de 4 941 € HT – 5 929,20 € TTC.

Décision n°2020.12-8 : Convention avec la SCIC BEL pour la création d'une régie publique départementale et la construction d'une plateforme bois énergie relai pour un montant de 18 850 € HT – 22 620 € TTC.

Décision n°2020.12-9 : Demande de subvention à l'ADEME pour une étude de faisabilité « Plateforme bois-énergie ».

Décision n°2020.12-10 : Demande de subvention à la Région pour une étude de faisabilité « Plateforme bois-énergie ».

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des décisions prises par Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 14 décembre 2020

Le Président,

Michel WEILL

